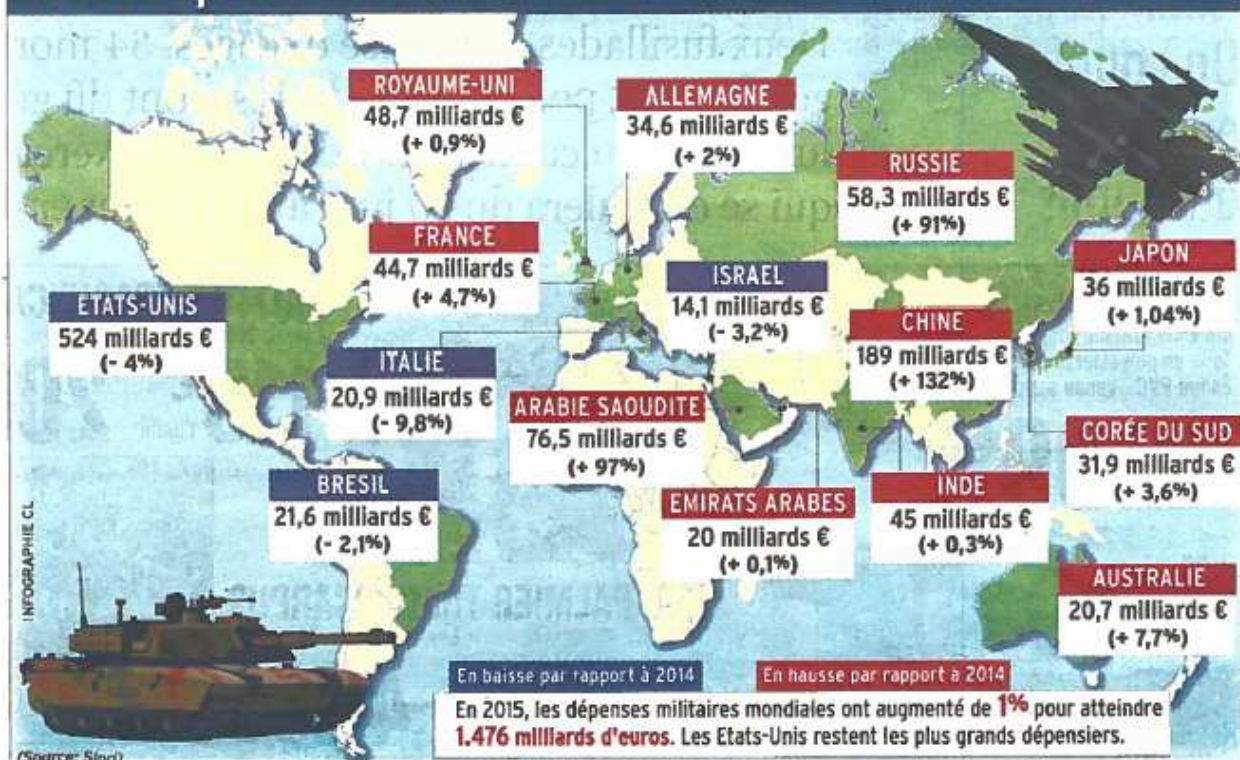




REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 06 AVRIL 2016

Les dépenses militaires mondiales à la hausse



■ Les étudiants

de la section commerciale
et de la section arts visuels
du lycée Jean-Monnet, l'IME
Fraineau de Cognac et les
commerçants du centre-ville
de Cognac organisent une
«Fashion Night», un défilé de
mode, demain à 20 heures
à La Salamandre. Les vingt
mannequins d'un jour, coiffés
par le salon de la rue Henri-
Fichon «Magnolia Coiffure»,
défileront accompagnés
des chanteurs lyriques et des
pianistes du conservatoire de
musique de GrandCognac.
Entrée gratuite et réservations
au 05 45 82 19 39.

■ La fermeture confirmée de la classe de Verrières est mal vécue ■ Le maire s'inquiète pour la cantinière et le multiple rural ■ Les parents sont résignés.

Verrières pleure la mort de son école

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Le marronnier de l'école de Verrières dont les racines froissent le bitume de la cour, va se retrouver bien seul à la rentrée prochaine. La décision redoutée est tombée lundi (lire CL d'hier), la classe unique de l'école de cette commune de 372 habitants plantée au cœur de la Grande-Champagne doit fermer. Le scénario de l'Éducation nationale c'est la fin du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Verrières (23 élèves, une classe) et Saint-Fort-sur-le-Né (26 élèves, deux classes) au profit de la création d'un RPI plus grand avec Angeac et Salles-d'Angles pour un total de six classes (147 élèves).

«C'est une décision malheureuse. J'ai essayé de faire le forcing au vu des investissements importants consentis ces dernières années, mais surtout parce qu'un emploi dépend de l'école. Notre cantinière est à trois ans de la retraite, que va-t-elle devenir ? Il y a aussi le multiple communal qui fournit les fruits et légumes, le pain, la crèmerie. Tout ça l'Éducation nationale n'en tient pas compte», livre en vrac Michel Désafit, le maire qui avait voulu croire que la décision de l'inspec-



Michel Désafit, le maire, et Claudine Fort, la cantinière dont l'emploi est menacé.

Photo F. B.

tion académique serait définitive : «J'ai espéré parce que je pensais qu'on m'entendrait.»

«550 euros par mois»

Devant le constat d'échec, le maire depuis 1995 accuse le

coup : «L'école existe depuis toujours, c'est dur, vraiment dur. C'est la vie du village qu'on ampute. En quelques années on a investi plus de 20 000 euros pour un tableau numérique, la mise aux normes de la cuisine, la peinture... On avait aussi mis en place une garderie le mercredi après-midi pour un prix modique... Pas encore décidé à rendre les armes, Michel Désafit cherche des solutions : «Je réfléchis à me tourner vers d'autres collectivités pour la création d'un regroupement permettant de conserver notre école. Peut-être aussi pourquoi pas se tourner vers le privé...»

Claudine Fort, la cantinière, ne préparera plus les repas confectionnés avec des produits frais : «Il n'y a jamais de restes !» Plus préoccupant, elle ne sait pas de quoi son avenir sera fait : «Je travaille pour la commune depuis vingt ans, demain, c'est l'inconnu...» Christelle Baudoin, une des représentantes des parents d'élèves, est, elle aussi, amère. «C'est dramatique. Je n'en veux pas au

”
L'école existe depuis toujours, c'est dur, vraiment dur. C'est la vie du village qu'on ampute.

Houlette respire... un peu

Les parents d'élèves s'étaient très fortement mobilisés du côté de Houlette pour empêcher la fermeture d'une des deux classes de l'école communale. Barrages, pétition, remplacement symbolique de l'enseignante menacée et même dernièrement lettre au président de la République: la mobilisation n'est sûrement pas étrangère au sursis accordé lundi soir par l'Éducation nationale. La fermeture de la classe est désormais «sous conditions». En langage académique, cela veut dire qu'il faudra attendre la rentrée

pour savoir le nombre exact d'élèves et donc la fermeture ou non de la classe. «C'est un moindre mal, explique Annick-Franck Martaud, le maire de la commune. On pourra discuter sur un chiffre précis et pas sur des estimations». L'école de Houlette, actuellement en regroupement avec Réparsac, compte une classe de maternelle et une de cours préparatoire, sa voisine deux de cours élémentaires pour un total de 75 enfants. Il en faudrait 78 pour ne pas perdre une classe et voir trois classes de triple niveau démarrer la rentrée 2016.

mairie mais beaucoup plus à une administration qui prend des décisions avec des chiffres, sans chercher à saisir la réalité des choses.» Elle reconnaît que la mobilisation n'a pas pris : «Lors d'une récente réunion, peu de parents sont venus.» Au multiple communal tout proche, Patrick Perdiaud, le gérant fait ses comptes : «Le manque à gagner avec ce qu'on fournit à la cantine, c'est 550 euros par mois. Mais le plus grave c'est pas ça, une école c'est un patrimoine, la perdre c'est une catastrophe.»

Le Pass-découverte 2016 fait la part belle aux Charentes



La huitième édition du Pass-découverte Cognac-Saintes, éditée à 35 000 exemplaires, a été présentée aux quarante et un partenaires des deux Charentes qui en ont financé l'impression.

Photo J. D.

La huitième édition du Pass-découverte Cognac-Saintes, éditée à 35 000 exemplaires, a été présentée aux quarante et un partenaires des deux Charentes qui en ont financé l'impression, mardi après-midi, à l'hôtel de la communauté de communes, par Chantal Nadeau, vice-présidente de GrandCognac chargée du tourisme, et Émilie Frioux, l'animatrice du pôle tourisme.

«Un petit fascicule pratique qui loge dans la poche. Nous saluons des nouveaux venus comme chaque année: l'abbaye de Trizay, et le port miniature de l'île de la Grenouillette à Saint-Savinien, avec ses cargos, chalutiers ou porte-avions, à l'échelle des enfants», a précisé Chantal Nadeau à propos de cette publication de 17 pages, disponible dans les offices de tourisme des villes traversées par le fleuve qui les lie, d'aval en amont, Saintes, Cognac et Jarnac. Le principe est de faire tamponner le fascicule par un

des partenaires inscrits pour ouvrir de plein droit réductions et autres avantages chez tous leurs homologues.

En Charente-Maritime, abbayes, châteaux, arènes de Saintes, se taillent la part du lion, tandis qu'en Charente, la richesse patrimoniale et touristique du cognac est mise en avant par les maisons de négoce qui proposent leurs circuits de visites. Croisières sur le fleuve en gabare ou visites des musées, comme la maison natale François-Mitterrand à Jarnac, ne sont pas en reste.

«Le but est de faire en sorte que la visite des sites touristiques en Saintonge, ne soit pas réservée aux journées sans soleil ou de repli vers l'intérieur des terres en cas de pluie sur la côte, termine Chantal Nadeau. Cognac est la ville charentaise la plus proche de la Charente-Maritime. Il était normal d'associer à ce projet Saintes et les atouts touristiques de sa région.»

Didier Gois pourrait démissionner demain

L'actuel président pourrait remettre sa démission au conseil d'administration. Hubert Eito pourrait lui succéder.



Didier Gois (à gauche) veut passer la main, Hubert Eito pourrait lui succéder.

Photo Phil Messelet

Didier Gois va-t-il démissionner de la présidence du CCBB, demain soir, à l'occasion du conseil d'administration? Tout est possible.

Hier matin, l'actuel président se donnait 48 heures de réflexion. Décidé à passer la main depuis septembre, il avait accepté de prolonger son bail le temps s'assainir la situation financière du club, plombé par une dette évaluée à 300.000€. «J'ai toujours dit que je voulais passer la main. Un, je n'ai pas le temps. Je viens aux matches à domicile mais je n'ai pas de temps à consacrer au club dans la semaine. Deux, en tant que maire de Mesnac et membre du Grand Cognac, et même si je me retire au moment des délibérations, je ne peux pas être dans des structures qui abondent des subventions pour le club que je préside».

Accord avec le Crédit Agricole

Depuis, l'horizon financier du club s'est éclairci avec la signature d'un prêt bancaire avec le Crédit Agricole il y a un mois environ. «La situation financière n'est pas catastrophique. L'aide du Crédit Agricole est un soulagement conséquent. Maintenant, il faut financer le plan de redressement sur 48 mois», confie Didier Gois sans dévoiler le montant de l'aide. Plus rien ne retient donc l'actuel président. Sauf la difficulté à lui trouver un successeur. En remettant sa démission demain ou dans les jours prochains, il espère voir d'autres membres du club se déclarer. «Parmi les membres du

conseil d'administration actuels, il n'y a peut-être pas de candidat mais il faut élargir le conseil d'administration. C'est une procédure qui peut prendre un mois».

»

L'idéal, ce serait que quelqu'un toque à la porte. Après la présidence, ça peut s'envisager avec des gens autour pour accompagner.

Toujours président de la société par actions simplifiées (SAS) mise en sommeil après la descente de N1, Hubert Eito ne peut plus légalement occuper de fonction au sein de l'association.

A quand la liquidation de la SAS? «C'est imminent», précise l'intéressé qui aura ensuite les mains libres. Un timing parfait. Peut-être pas un hasard.

Éprouvé par des derniers mois compliqués - «où je n'ai pas vécu, où les gens de mon entreprise et ma femme ne m'ont pas beaucoup vu» -, il ne ferme pas complètement la porte à la présidence. «Je vais faire une réponse de Normand: ni oui, ni non. L'idéal, ce serait que quelqu'un toque à la porte. Après la présidence, ça peut s'envisager avec des gens autour pour accompagner. C'est surtout un problème de temps. Les journées ne

font que 24 heures. Ce qui compte, c'est un bon partage des tâches».

Le temps presse

Pour le CCBB, le temps presse. L'embellie sportive a fait naître de nouvelles ambitions et de nouvelles interrogations.

Toujours en course pour disputer les play-offs d'accession à la Nationale 1, le club aurait-il les moyens financiers d'assumer une montée à l'étage supérieur? «Je ne peux pas et ne veux pas parler au nom du prochain président», évacue Didier Gois. «On est sur une reconstruction, cela ne prend pas forcément six mois», ajoute Hubert Eito.

Si la Fédération n'impose aucun budget minimum aux écuries de N1, la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG) réclame une situation nette positive à l'issue de la saison. «On doit les revoir en mai, souligne Hubert Eito, on sent qu'il y a un durcissement car je pense qu'il y a plus de clubs en difficulté».

En cas de montée en N1, ce qui est loin d'être acquis aujourd'hui, le club partirait avec un budget forcément contraint. «Quand on voit les équipes actuelles, autour de 1 ou 2 millions, les budgets sont de plus en plus élevés», indique Didier Gois. «L'année prochaine, il y aura un étranger de plus en Pro A et Pro B, soit un JFL (jeune formé localement) en moins, anticipe Hubert Eito. Ces joueurs vont se retrouver sur le carreau et échouer en N1. La N1 va être encore plus l'antichambre de la Pro B. Pour exister, il va falloir être armé».

■ RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Jusqu'à 18% de baisse de pension

Les mesures de l'accord d'octobre 2015 sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco vont pénaliser les assurés, qui pourraient subir jusqu'à 18% de baisse de pension à long terme, selon des simulations du Conseil d'orientation des retraites (COR). Selon l'étude du COR, citée hier par *Le Figaro*, «un cadre né en 1959, voulant partir à la retraite dès qu'il a cotisé suffisamment longtemps au régime de base, perdra environ 14,5% de sa pension complémentaire». Pour un cadre de la génération 1975, la diminution de la pension complémentaire à la liquidation est estimée à plus de 16%, précise l'instance chargée de suivre les évolutions des régimes de retraite. Cette perte «s'accroîtra au fil des générations pour atteindre plus de 17% pour un cadre né en 1990», et «les salariés non cadres y laisseront un peu plus, soit près de 18% pour la génération 1990». L'étude porte sur deux «cas

types» fictifs - un salarié non cadre et un cadre - à qui serait appliquée une décote de 10% sur trois ans en vertu de l'accord conclu en octobre, destiné à renflouer les caisses des régimes complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (tous les autres salariés). Appelé «coefficient de solidarité», ce malus applica-

jourd'hui âgé de 26 ans. Aux mêmes âges, pour des salariés non cadres, cette diminution atteint respectivement 4,5% et 10%. Plus globalement, le COR a estimé la baisse de la pension totale (régime de base + complémentaire) d'une personne née en 1960, qui maintiendrait son âge de liquidation à



ble à partir de 2019 disparaît si le cotisant travaille une année de plus (jusqu'à 63 ans) et se transforme en bonus à partir de deux ans d'activité supplémentaires. Sans l'application de ce malus, la perte est évaluée pour un cadre né en 1959 à 4,5% et à 8% s'il est au-

62 ans et à laquelle serait appliqué le coefficient de solidarité, à 6% pour un cadre et à 3% pour un non-cadre (la part de la pension complémentaire représentant 60% de la retraite totale perçue par un cadre contre 30% pour un non cadre).

Grande braderie sur les aéroports

INFRASTRUCTURES Après celui de Blagnac, acheté par des Chinois, l'État français met en vente les aéroports de Lyon et de Nice contre quelque 3 milliards d'euros

SYLVAIN COTTIN

s.cottin@sudouest.fr

Nouvel avatar de la riche loi Macron, voilà pourtant la plus grosse privatisation du quinquennat sur le point de passer inaperçue. Ou presque. Certes partielle, celle-ci va tout de même permettre de solder 60 % du capital des aéroports de Nice-Côte d'Azur et de Lyon, soit la totalité des parts de l'État. Respectivement 3^e et 4^e plates-formes de l'Hexagone par leur fréquentation, en hausse constante (voir infographie), elles devraient alors renflouer de quelque 3 milliards d'euros les caisses percées du gouvernement (1).

Leur âme au diable...

Loin donc d'être en toc, ces bijoux de famille susciteraient déjà la convoitise d'une quinzaine de candidats français et étrangers, dont le consortium Vinci, le groupe Aéroports de Paris, l'italien Atlantia, l'assureur allemand Allianz, les australiens de Macquarie et à nouveau des investisseurs chinois, qu'une source proche du dossier disait hier « très motivés ».

Discrètement clos le 24 mars dernier, l'appel d'offres est désormais en cours de dépouillement sur le bureau du ministre de l'Économie. Verdict le 20 juin à midi pour Nice, le 4 juillet pour Lyon.

Sans tambour, trompette ni réelle objection de l'opposition, Emmanuel Macron aura donc l'embarras d'un choix que seuls quelques élus locaux désormais contestent. À commencer par Christian Estrosi. Fort de

ses 36 192 administrés ayant rejeté à plus de 97 % l'idée d'une privatisation lors d'une « consultation populaire », le maire de Nice continue de hurler au loup dans la bergerie.

Outre le fait que ce référendum n'a aucune valeur juridique, le porte-parole du gouvernement lui répond en substance de ne pas céder à la xénophobie économique. « L'entrée de capitaux étrangers ne change pas, au bout, la maîtrise de l'outil public qu'est un aéroport », assure Stéphane Le Foll.

Car, s'ils sont encore quelques-uns à considérer que l'État joue les filles de l'air après avoir déjà bradé ses autoroutes, d'autres considèrent qu'il vend d'abord son âme et sa souveraineté au diable. Ni plus ni moins qu'un château du Bordelais ou qu'une marque de prêt-à-porter, nos aéroports n'auraient donc pourtant rien de stratégique aux yeux de l'État.

« À Blagnac, sous pavillon chinois depuis un an, pas de grand bouleversement »

« À partir du moment où nous gardons les prérogatives régaliennes de sûreté et de sécurité des vols, rien n'oblige l'État à en être majoritaire », assume lui aussi l'ancien ministre des Transports Dominique Bussereau (LR).

Sous pavillon chinois depuis bientôt un an (2), la privatisation de l'aéroport de Toulouse avait à l'époque agité les esprits jusqu'à la crainte

d'un espionnage industriel au pays de l'Airbus roi.

Force est de constater qu'il n'y a pas eu depuis péril jaune en la Ville rose. Alors que les premiers passagers chinois sont attendus cet été au débarquement de quelques vols charters, l'essentiel des ambitions du consortium chinois Symbiose semble pour l'heure s'être concentré sur la galerie commerciale de l'aéroport.

Deux fois plus grande qu'auparavant, celle-ci disposera également bientôt de 148 chambres quatre étoiles. Mais, en coulisse, pas question pour les financiers de l'empire du Milieu de risquer une coquille vide, pressés qu'ils sont de faire redécoller un trafic en légère baisse, avec 7,7 millions de passagers en 2015.

Porte d'entrée des Chinois ?

Misant notamment sur des liaisons régulières avec la Chine dès 2018, ceux-là visent pour cette année la barre symbolique des 8 millions, puis 12 lorsque Toulouse sera devenue, selon leurs espérances, la porte d'entrée sud de l'Europe pour leurs compatriotes profitant des dix jours annuels de congés offerts par le régime communiste.

« On ne peut pas dire que les Chinois sont gentils quand ils commandent des Airbus à la France - ils en sont les premiers clients - et méchants quand ils veulent gérer un aéroport », avait prévenu Dominique Bussereau. Échaudé par le vent de colère qui souffla l'été dernier sur le tarmac de Blagnac, le gouvernement a toutefois quelque peu alour-

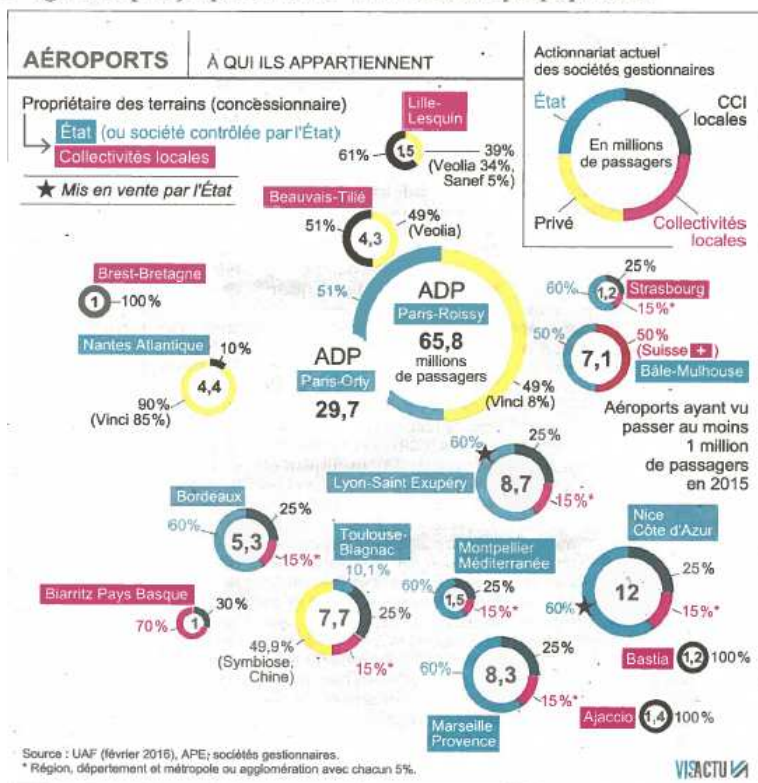
di le cahier des charges depuis.

Afin d'écarter les purs financiers, plusieurs critères d'expériences aéroportuaires sont désormais exigés des candidats au rachat. Insuffisant notamment aux yeux du Scara, syndicat de compagnies aériennes autonomes, qui vient de déposer un recours au Conseil d'État.

Viendra ensuite le temps de se pencher sur la gestion autrement plus hasardeuse de nos petits aéroports de campagne (lire ci-dessous).

(1) Les estimations évoquent 1,8 milliard pour Nice, et 1,2 milliard pour Lyon.

(2) 49,9 % du capital, contre un chèque de 308 millions d'euros.



Retraites : la baisse

AGIRC-ARRCO Le Conseil d'orientation des retraites a réalisé des simulations sur l'impact de la réforme applicable à partir de 2019

1 Où en sont les régimes Agirc-Arrco ?

Depuis plusieurs années, ces régimes de retraite complémentaire étaient obligés de puiser dans leurs réserves pour faire face à leurs obligations. Une réforme était devenue nécessaire pour éviter la catastrophe. Au mois d'octobre 2015, après huit mois de négociations, les partenaires sociaux ont fini par valider un accord destiné à renflouer les caisses. L'objectif est de réaliser 6,1 milliards d'économies à l'horizon 2020, ce qui limiterait le déficit des régimes à 2,3 milliards à cette date. Le texte a été signé par trois syndicats : CFTD, CFE-CGC et CFIC. La CGT et FO ont en revanche refusé de le parapher, estimant qu'il ouvre la voie à un nouveau report de l'âge légal de départ à la retraite.

2 Que prévoit l'accord ?

L'accord prévoit notamment une désindexation des pensions par rapport à l'inflation – la mesure la plus « rentable » – et un système de bonus-malus qui vise à inciter les salariés à retarder leur départ à la retraite.

Ce système doit être mis en place à partir de 2019 pour les générations nées à partir de 1957. À partir de cette date, une personne qui fera valoir ses droits à la retraite dès l'âge légal (62 ans) ne pourra plus percevoir la totalité de sa retraite complémentaire. Elle sera mino- rée de 10 % au titre d'un coefficient dit de « solidarité » pour une durée maximale de trois ans, jusqu'à 67 ans au maximum.

En revanche, les salariés qui remplissent les conditions du taux plein au régime de base et qui décalent la liquidation de leur retraite complémentaire d'au moins deux années bénéficieront d'une



La réforme concerne les personnes nées à partir de 1957. PHOTO AFP

majoration de leur retraite complémentaire pendant une année. Cette majoration sera de 10 % s'ils décalent la liquidation de leur retraite de deux ans, de 20 % pour trois ans, et de 30 % pour quatre ans.

3 Quel impact pour les retraités ?

Jusqu'à ce jour, aucune étude n'avait été rendue publique sur le sujet. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) vient enfin de réaliser des simulations qui permettent de mesurer les conséquences de l'accord de l'an dernier. Ces études portent sur deux cas types fictifs – un salarié non cadre et un cadre – auxquels serait appliquée une décote de 10 % sur trois ans. Selon « Le Figaro », qui cite ce document, « un cadre né en 1959, voulant partir à la retraite dès qu'il aura cotisé suffisamment longtemps au régime de base, perdra environ 14,5 % de sa pension complémentaire ». Cette perte atteindra 17 % pour un cadre né en 1990.

Pour les salariés non cadres de la génération 1990, la perte appro-

cherait les 18 %. Mais même sans l'application du malus, les retraites diminueront. La perte est alors évaluée à 4,5 % pour un cadre né en 1959 et à 8 % pour la génération 1990. Aux mêmes âges, pour les salariés non cadres, cette diminution atteint respectivement 4,5 % et près de 10 %.

De façon plus globale, le COR a estimé la baisse de la pension totale (régime de base + complémentaire) d'une personne née en 1960, qui maintiendrait son âge de liquidation à 62 ans et à laquelle serait appliqué le coefficient de solidarité, à 6 % pour un cadre et à 3 % pour un non-cadre. Cet écart est dû au fait que la part de la pension complémentaire représente 60 % de la retraite totale perçue par un cadre, contre 30 % pour un non-cadre. Selon « Le Figaro », le rapport entre le dernier salaire et la première pension d'un salarié non cadre serait susceptible de passer au-dessous du seuil des deux tiers entre les générations 1965 et 1970. Ce calcul n'aurait pas encore été effectué pour les cadres.

Pierre Tillinac



Chais Monnet : pas de recours des hôteliers

« L'affaire est trop avancée pour que l'on fasse quelque chose », indique Valérie Emiel, présidente du Cercle hôtelier de Cognac. Les professionnels ont renoncé à lancer un recours contre le permis du projet d'hôtel de luxe aux chais Monnet, même s'ils l'estiment destructeur à terme (« SO » du 19 mars). P.M.

Un « pansement » pour pallier des inégalités

FINANCEMENT

Grand-Cognac va soutenir quatre communes, sans régler le sujet de la solidarité

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

Grand-Cognac est une intercommunalité riche, mais elle compte plusieurs communes en difficultés financières, en commençant par la ville-centre, Cognac. Maire de Louzac-Saint-André, Lilian Jousson avait relevé ce paradoxe devant le Conseil communautaire, l'an dernier. Ce soir, avant le vote du budget, Grand-Cognac va faire un geste, en allouant une enveloppe exceptionnelle de 300 000 € à quatre communes.

« J'ai écrit il y a un mois à l'ensemble des maires, et j'ai eu quatre demandes : Ars, Brévilles, Louzac-Saint-André et Gimeux. Le bureau communautaire s'est mis d'accord sur les sommes à attribuer », indique le président du Grand-Cognac, Michel Gourinchas. Cognac n'était pas candidate parce qu'elle estime bénéficier d'un autre coup de pouce. Grand-Cognac prend à sa charge la hausse de la participation au fonds de péréquation intercommunale, soit un peu plus de 300 000 €, dont environ 170 000 € pour Cognac.

Le poids de la géographie

Les motivations des demandeurs sont très différentes. D'ailleurs, le terme de commune « pauvre » hérisse la maire d'Ars, Hélène Tournadre. Il ne correspond pas à la situation de sa commune, dont la sollicitation correspond à un dossier économique précis (lire ci-dessous).



Hélène Tournadre, Chantal Nadeau et Lilian Jousson plaident pour un vrai débat. PHOTO PHAM

« Ce sont nos communes rurales qui produisent le cognac, à la base de la richesse de la région »

Pour bienvenu qu'il soit, ce geste reste selon Lilian Jousson un « pansement » très momentané. Il ne répond pas à la problématique de la solidarité intercommunale. « Ce sujet est sur la table depuis la création de l'intercommunalité en 1993, ça ne bouge pas », soupire son homologue de Gimeux, Chantal Nadeau.

Comme Brévilles ou Ars, ces communes se situent hors des axes de passage et n'attirent donc pas les entreprises. La situation aurait été toute autre si le tracé du nord avait

été retenu pour la déviation de Cognac, note Lilian Jousson. En témoigne le grand rond-point à l'entrée de sa commune, qui avait été dimensionné pour un flux important.

Investissements en bème

Si les richesses poussent plutôt aujourd'hui du côté de Châteaubernard ou Merpins, c'est d'abord une question de géographie et de dynamique du territoire, notent les élus. Leurs communes avaient ainsi abondé le fonds finançant la création d'une zone à Merpins, bien avant la création de l'intercommunalité. Et les investissements du Grand-Cognac ont aussi généré des recettes localement, via les impôts fonciers, sans que cela ne coûte grand-chose aux communes. « Nous, on a zéro entreprise, on a

donc zéro chance de s'en sortir. Mais ce sont nos communes rurales qui produisent le cognac, à la base de la richesse de la région, il ne faut pas l'oublier », clame Chantal Nadeau. Étranglée, sa commune ne peut plus investir depuis huit ans.

À Louzac-Saint-André, la baisse des dotations de l'État en deux ans correspond au financement d'un agent. Selon Lilian Jousson, ces communes sont condamnées à « vivre », sauf si la mise en place de la Communauté d'agglomération se traduit par une redistribution des cartes. La Grande-Champagne et Jarnac ont déjà planché sur un « pacte fiscal ». « On est en train de regarder, on pose tout sur la table. L'idée, c'est que les communes n'aient pas moins demain, quelle que soit la formule », indique Michel Gourinchas.

Des motivations très différentes



L'école de Brévilles a besoin de travaux urgents. ARCH. L. LOUVIER

RÉPARTITION Louzac-Saint-André, Ars et Brévilles doivent toucher une aide de 40 000 €, et Gimeux 180 000 €

Coup de pouce à l'économie

Les cas d'Ars et de Louzac-Saint-André sont comparables. Les deux communes abritent une maison de négoce importante, Ferrand, implantée depuis longtemps à Ars, et Bache-Gabrielsen, qui s'installe à Louzac-Saint-André. Leur activité a nécessité des travaux, pour l'élargissement de la voirie à Ars, pour des aménagements au lieu-dit le Poteau à Louzac.

Le développement économique est du ressort du Grand-Cognac, mais le règlement communautaire n'autorise pas d'aide si une zone n'accueille pas au moins deux entreprises... Les deux communes ont saisi la main tendue pour demander une participation aux frais. Même si la présence de ces entreprises rapportera quelques recettes aux communes sous forme d'impôts fonciers, elle bénéficie en premier lieu à l'intercommunalité, via les taxes sur les entreprises, soulignent les maires.

Gimeux, cher lotissement

Faute de zone économique, Gimeux avait parié sur l'immobilier pour générer quelques ressources.

Raté, le marché s'est retourné, et son lotissement est devenu un boulet financier, avec seulement 3 maisons vendues sur 11. Cette année, il faut rembourser 180 000 € de TVA sur les biens qui sont toujours la propriété de la commune. Grand-Cognac a alloué cette somme. « Ça ne change rien à ma situation au quotidien, mais cela me permet de clôturer le budget », apprécie la maire, Chantal Nadeau.

Brévilles, travaux d'urgence

La commune de Brévilles serre les vis depuis des années, aux dépens de ses investissements. Elle a sollicité une aide pour des travaux d'urgence, notamment pour une intervention sur la toiture à l'école.



La présidente de l'association Fleur d'Isa Françoise Capdevielle (3^e à partir de la gauche) pendant les portes ouvertes. PHOTO S.B.

CHÂTEAUBERNARD

Un nouveau souffle pour la solidarité

Voilà six ans que Monique Bonet-Boissinot, gérante du magasin Dalbe, travaille main dans la main avec Fleur d'Isa. L'association récolte des fonds pour apporter du mieux-être aux malades atteints du cancer.

Pendant deux jours, vendredi et samedi dernier, les portes ouvertes se sont transformées en un élan de générosité : plus d'une trentaine de tableaux ainsi que des pièces de loisirs créatifs ont été remis à Fleur d'Isa, qui les revendra au cours d'une exposition. Elle est prévue du 17 au 21 mai au centre commercial Carrefour de Soyaux.

Présente les deux jours, la présidente de l'association, Françoise Capdevielle, s'est réjouie de ces nombreux échanges avec, notamment, des personnes heureuses d'avoir pu

bénéficier de soins en milieu hospitalier grâce à un intervenant de l'association.

Avec les basketteurs

Fleur d'Isa s'étoffe en 2016 avec la présence d'un réflexologue plantaire supplémentaire ainsi que d'une hypnothérapeute. Au calendrier des manifestations solidaires, Fleur d'Isa se réjouit tout particulièrement d'une nouvelle collaboration avec le Cognac Charente Basket-Ball. Lors du match de la N2 masculine, samedi 14 mai, la présidente prendra le micro à la mi-temps pour présenter l'association. De plus, les basketteurs organiseront une marche du cœur le lendemain, dont les bénéfices seront reversés à Fleur d'Isa.

Sandra Balian

■ CHÂTEAUBERNARD

Conseil municipal. Il se réunira ce jeudi à 20 h 30. À l'ordre du jour : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 ; affectation du résultat ; fixation des taux 2016 (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) ; fixation du taux 2016 des taxes d'enlèvement des ordures ménagères ; budget primitif 2016 ; subventions associatives ; information sur le marché (choix du candidat) entretien des espaces verts de la commune de Châteaubernard.

Maladies professionnelles. Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail tient sa permanence, aujourd'hui, 15 heures à 18 h 15, à la salle Jean-Tardif. Pour rappel, toute personne s'estimant victime d'une maladie professionnelle ainsi que son entourage peut se tourner vers l'association.

Châteaubernard

TENNIS DE TABLE

3^e tour du championnat des jeunes.

Une trentaine d'équipes participaient au 3^e tour du championnat jeunes départemental dimanche 3 avril, à la salle Jean-Monnet. Thierry Garnier, président du club Sports et Loisirs Châteaubernard tennis de table affichait le sourire au vu des résultats et plein d'espoir pour ses jeunes pousses : Guillaume et Landry 1^{er} de leur poule ; Logann et Edouard 2^e de la leur. Le 4^e tour, dernier temps sportif clôturé par l'attribution des titres, se déroulera le 5 juin, à Châteaubernard.



Landry lors de son dernier match sous l'œil attentif de ses camarades. PHOTO SANDRA BALIAN